

APPENDICE «PUBL-100»

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION CANADIENNE DU LAITPOLITIQUE CONCERNANT L'ETABLISSEMENT OU L'AGRANDISSEMENT
DES INSTALLATIONS DE FABRICATION DE PRODUITS LAITIERS
DESTINES A L'EXPORTATION

6 NOVEMBRE 1978

La Commission a étudié la situation qui prévaut actuellement, selon laquelle des paiements substantiels sont versés à un transformateur de lait évaporé afin de compenser les coûts supplémentaires encourus pour détourner le lait vers les installations de ce transformateur.

La Commission estime que de tels paiements contribuent aux coûts des produits exportés, ce qui réduit la compétitivité des produits canadiens sur les marchés mondiaux; il fut donc entendu qu'à l'avenir, lorsqu'un transformateur envisagerait l'établissement de nouvelles installations pour la fabrication de produits destinés à l'exportation ou l'agrandissement d'installations existantes, la Commission insisterait pour que de telles usines soient établies là où des approvisionnements de lait sont disponibles à l'année longue, sans qu'on ait à détourner du lait des autres usines.

G.J. Choquette
PRÉSIDENT

E. Hodgins
VICE-PRÉSIDENT

H.M. Johnson
COMMISSAIRE